



EMDR – ETAT – MAJOR DECISIONNEL REGIONAL

Fréquences : 1x toute les 4 semaines environ
10-11 fois par année

Durée : 3 heures

Responsable : Cdt du SISCUM ou son remplaçant

Mission de l'EMDR

- Traiter la marche du service, les ressources humaines
- Etablir les divers mandats de la COREMU
- Soumettre les éléments propres aux détachements / sections
- Prise de position sur budget et comptes
- Planifier les dates d'exercices
- Propositions de nomination à la CIF pour la fonction d'officier
- Propositions et validations avancement jusqu'au grade de sous-officier supérieur